

Annexe - Appel à projets Plan Sport 2024 "La Vienne en Jeux"

Bénéficiaires et territoires éligibles	PCI, communes et associations de l'ensemble du Département de la Vienne
Dépenses éligibles	
- Etude d'aide à la décision	études préalables au projet (étude de sol, dossier règlementaire, levé topographique...) et à la décision (schémas directeurs, diagnostics, ...)
- Travaux par des entreprises spécialisées	travaux par des entreprises spécialisées contrôle des ouvrages (test qualité, coordonnateur sécurité...) raccordement aux réseaux (électricité, AEP...)
Dépenses non éligibles	acquisition foncière nécessaire au projet d'équipement et bornage prestations réalisées directement par le maître d'ouvrage, frais de personnel et de régie
Taux d'aide	30 % sur le montant HT des dépenses taux cumulé avec les co-financeurs plafonné à 80%
Plafond de subvention	150 000 € par an et par projet
Date de recevabilité des dossiers	les dossiers sont à déposer avant le 31 août pour un examen au dernier trimestre de chaque année civile la date de dépôt de la demande prise en compte sera celle correspondant au dépôt de la totalité des pièces nécessaires à l'instruction

Contact et organismes ressources

Contact services départementaux

Direction de la Jeunesse et des Sports
Hôtel du Département - Place Aristide BRIAND
CS 80319 - 86008 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 50 28 70
sport@departement86.fr